

<https://www.ecoleemancipee.org/spip.php?article2536>



# Thème 1 : Non, Â« DEVOIRS FAITS Â» n'est certainement pas la réponse pour pallier l'échec scolaire



- Syndicats

du SNES - Congrès de Rennes 2018 - Contributions de l'ÉE congrès SNES - Rennes 2018 -  
Date de mise en ligne : dimanche 18 mars 2018

Date de parution : 30 mars 2018

---

Copyright © L'École Émancipée - Tous droits réservés

---

## **Thème 1 : Non, Â« DEVOIRS FAITS Â» n'est certainement pas la réponse pour pallier l'échec scolaire**

---

C'est au début de l'été dernier que le Ministre de l'Education Nationale avait eu l'idée du dispositif « Devoirs Faits », tandis qu'en 2010, alors directeur général de l'enseignement scolaire, il avait supprimé un dispositif analogue qui existait dans l'éducation prioritaire [1].

Après plus de trois mois de fonctionnement du dispositif, les situations sont très différentes selon les académies et les établissements, mais, force est de constater que les « élèves volontaires » oscillent en moyenne entre 20 et 25% des effectifs là où ce dispositif fonctionne et que peu de collègues se sont engagé-es dans ce dernier.

De plus, il est indéniable que la mise en place de devoirs faits à marche forcée a été un outil de renforcement de l'autonomie des établissements, de caporalisation des équipes par le pilotage des chefs d'établissement sans compter qu'il s'est accompagné du recrutement de personnels non-qualifiés (AED, VSC, intervenants extérieurs...) pour encadrer ce dispositif. Rappelons, en outre, que les Volontaires Service Civique sont recruté-es sur des missions, sans contrat de travail et sans condition de diplôme. Par ailleurs, concernant les Assistant-e-s d'Education, leur collaboration à ce dispositif n'est pas sans poser de réels problèmes à l'organisation de la Vie Scolaire au sein des établissements...

C'est pourquoi le SNES doit demander :

- ▶ l'abrogation du dispositif devoirs faits et la réinjection des moyens qui lui sont affectés à la prise en charge du travail en classe.
- ▶ que les tâches de remédiation à la difficulté scolaire soient prises en charge par les enseignant-e-s des disciplines dont ils/elles maîtrisent la didactique, pour tout ou partie de la classe.

En tout état de cause, le SNES doit s'opposer à l'arrivée d'intervenant-e-s toujours plus précaires dans les établissements et revendique le recrutement de personnels statutaires pour toute nouvelle mission.

Christine CECCHI et Yves VILBOIS

---

[1] Adrien Ronchaléou L'Humanité, 4 août 2017.